

Monsieur Bruno LE MAIRE
Ministre de l'Économie, des Finances
et de la Souveraineté industrielle et
numérique
139 rue de Bercy
75012 PARIS

PH/FLC/0204.23

Paris, le 14 avril 2023

Monsieur le Ministre,

Je souhaiterais vous faire part d'une alerte qui m'a été communiquée par les présidents des Chambres des Métiers et de l'Artisanat (CMA) de toutes les régions de France.

Ils s'inquiètent très fortement des difficultés de mise en place du Guichet Unique électronique prévu à la suite de l'adoption de la loi PACTE.

Alors que ce guichet a pour ambition de simplifier et de moderniser toutes les démarches administratives tout au long de la vie des entreprises, sa mise en fonction est très préoccupante. Le choc de simplification et de modernisation n'a pas eu lieu, ce qui risque de fragiliser tout le tissu des entreprises artisanales.

Depuis deux mois, les élus et les collaborateurs des CMA font remonter un grand nombre d'anomalies. Ils indiquent que le registre national des entreprises (RNE) fournit des informations erronées. Il n'est plus mentionné l'appartenance au secteur des métiers et de la qualité artisanale - « artisan », « artisan d'art », « maître artisan » et « maître artisan en métiers d'art » qui valorise l'expérience et la formation des chefs d'entreprises.

Ils sont confrontés à l'impossibilité de fournir des extraits d'inscription issus du RNE. Cela handicape les relations des entrepreneurs avec les banques, les assureurs, les fournisseurs, etc... Cette situation empêche le créateur d'entreprise artisanale de faire valoir ses droits dans de nombreux domaines.

De plus, le répertoire SIREN, qui constituait jusqu'à fin 2022 une référence pour les réseaux consulaires, n'a pas connaissance des régularisations effectuées par les déclarants à la demande des valideurs. Cette situation conduit donc à des écarts avec le RNE et le registre du commerce et des sociétés (RCS).

Ils font état aussi d'un système de catégorisation complexe et peu lisible pour le déclarant qui souhaite créer son entreprise ou à l'affectation erronée de la forme d'exercice à la catégorie d'activité proposée. Cela peut conduire à la mauvaise orientation d'un dossier et entraîner des retards dommageables.

Les CMA constatent un tarissement du nombre de dossiers reçus et une déperdition de créations d'entreprises artisanales. Ainsi, le nombre de formalités d'immatriculations est aujourd'hui deux fois inférieur à l'année n-1 !

.../...

Cela entraîne de multiples répercussions très préjudiciables aux entreprises artisanales : absence de contrôle de la nature artisanale des activités détaillées par le déclarant, absence de contrôle des libellés des activités, absence de contrôle des justificatifs portant sur la qualification professionnelle du déclarant pour les activités réglementées...

Alors que les CMA avaient réduit leurs effectifs du fait de cette réforme, elles se trouvent dans l'obligation de maintenir des logiciels pour pallier les déficiences du système mis en place et de rouvrir de façon transitoire d'anciens outils. Cela a un coût financier à la charge du réseau. Elles souhaitent avoir l'assurance de se trouver dans un cadre réglementaire autorisé du fait de l'utilisation provisoire d'outils anciens.

Alors que l'objectif prévu était la simplification administrative, les équipes se retrouvent face à de multiples canaux selon la procédure envisagée : guichet unique pour les créations, guichet entreprises pour certaines modifications et cessations, version papier pour les modifications non gérées par le guichet entreprises, outils métiers des CMA pour une entreprise créée depuis 2023 et souhaitant réaliser une modification.

Une telle complexité conduit à une incompréhension totale des chefs d'entreprises. La simplification se transforme en complexification : le comble de l'absurde.

Au vu de ces éléments, je souhaite savoir ce que vous prévoyez pour rendre opérationnel dans les meilleurs délais le Guichet Unique électronique et mettre ainsi un terme à cette situation de crise touchant le secteur des métiers et de l'artisanat.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération distinguée.

M. Patrick HETZEL

M. Thibault BAZIN

Mme Valérie BAZIN-MALGRAS

Mme Anne-Laure BLIN

Mme Emilie BONNIVARD

M. Jean-Luc BOURGEAUX

M. Hubert BRIGAND

M. Fabrice BRUN

M. Dino CINIERI

M. Éric CIOTTI

M. Pierre CORDIER

Mme Marie-Christine DALLOZ

M. Vincent DESCOEUR

M. Fabien DI FILIPPO

M. Francis DUBOIS

M. Nicolas FORISSIER

Mme Annie GENEVARD

M. Philippe JUVIN

M. Mansour KAMARDINE

Mme Véronique LOUWAGIE

Mme Alexandra MARTIN

M. Yannick NEUDER

M. Éric PAUGET

Mme Isabelle PERIGAULT

M. Alexandre PORTIER

M. Nicolas RAY

M. Vincent ROLLAND

M. Raphaël SCHELLENBERGER

Mme Nathalie SERRE

M. Jean-Pierre TAITE

Mme Isabelle VALENTIN